

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Mercredi 25 novembre 2020

L'an deux mille vingt, le vingt cinq novembre à 20 heures, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni à huis clos, sous la Présidence de Madame Dominique FOUTRIER, Maire.

PRESENTS : Mesdames Messieurs FOUTRIER Dominique, BOUVEROT Gérard, PILLON Christine, CARRE Gwenaëlle, DENAIN Sandra, GUEBLE Jacqueline, RICHEBOURG André, SANSONETTI Stéphane, TADIER Christophe

ABSENTE EXCUSEE : Madame ALLAVOINE Nancy

Secrétaire de séance : Madame GUEBLE Jacqueline

Madame le Maire ouvre la séance et demande l'autorisation de rajouter 1 point à l'ordre du jour :

- demande de subvention de l'union sportive de Chaource
acceptée à l'unanimité

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA PRECEDENTE REUNION

Madame le Maire procède à la lecture du procès-verbal de la précédente réunion et fait la remarque suivante : le prix d'augmentation de l'eau est de 2 centimes/m³ et non 2 centimes/livre.

Les membres du Conseil Municipal acceptent à l'unanimité des présents ce compte rendu.

TRAVAUX COMPLEMENTAIRES AU CIMETIERE

Concernant le cimetière et les allées qui se dégradent, il a été prévu d'effectuer des travaux.

Un devis est proposé par l'entreprise GILLET TP.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

ACCEPTE cette proposition et **RETIENT** le devis de la société **GILLET TP** pour un montant de 13 119.60 € TTC,

DIT que les crédits n'ayant pas été inscrits au budget primitif 2020 vont devoir faire l'objet d'une décision modificative.

CERTIFIE qu'à la date de la demande, les travaux n'ont reçu aucun début d'exécution.

Et **DEMANDE** l'autorisation de commencer les travaux.

Vote 9 « pour »

BUDGET COMMUNAL - DECISIONS MODIFICATIVES - TRAVAUX DU CIMETIERE

CONSIDERANT que ces travaux, non prévus dans le budget primitif nécessitent d'apporter des modifications aux montants des crédits autorisés pour les chapitres concernés, tout en respectant les équilibres budgétaires de la manière suivantes :

- Fonctionnement :

Compte 022 - Dépenses imprévues : - 7 002.12 €

Compte 023 - Virement à la section d'investissement pour + 7 002.12 €

- Investissement :

Compte 21538 - Installations, matériels et outillages techniques, Chap.21 : - 13 119.60 €

Compte 1341 - DETR, Chap. 13 : + 6 117,48 € (recettes perçues et non prévues au budget)

Compte 021 - Virement à la section de fonctionnement pour + 7 002.12 €

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

APPROUVE les modifications budgétaires telles qu'énoncées précédemment.

Vote 9 « pour »

MISE EN PLACE INTERFACE CHORUS PRO

Madame Le Maire présente le devis de la société CERIG et précise que concernant l'importance des fournisseurs utilisant la plateforme CHORUS PRO pour transmettre leurs factures à la commune, il serait souhaitable d'installer directement l'interface dans le logiciel comptable afin de faciliter leur intégration.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

ACCEPTE cette proposition et **RETIENT** le devis de la société **CERIG** pour un montant de 678.00 € TTC,

DIT que les crédits ont été inscrits au budget primitif 2020.

Vote 9 « pour »

TRANSFERT DE COMPETENCE « PLAN LOCAL D'URBANISME A LA CCCVA »

La loi du 14 novembre 2020 reporte cette échéance de 6 mois soit au 1^{er} juillet 2021. Les communes pourront, dans les 3 mois précédant le 1^{er} juillet 2021 soit du 1^{er} avril au 30 juin 2021, s'opposer au transfert, pour que les délibérations soient exécutoires.

Ce point sera donc mis à un prochain conseil municipal conformément au calendrier ci-dessous.

DEMANDE DE LA COMMUNE DE LIGNIERES DE SORTIR DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE TRANSPORTS SCOLAIRES

Suite à la réception

- du courrier du Syndicat Intercommunal de transports scolaires en date du 9 octobre 2020 demandant à toutes les Communes membres du Syndicat de statuer concernant la sortie de la commune de Lignières,
- de la délibération du Syndicat en date du 11 septembre donnant son accord sur la sortie de ladite commune,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents,

ACCEPTE la sortie de la Commune de Lignières du Syndicat.

DEMANDE DE SUBVENTION DE L'UNION SPORTIVE DE CHAOURCE

Vu la demande de subventions en date du 28 septembre 2020 adressée par l'association U.S. Chaource impliquée dans le football et accueillant des enfants de la commune,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VOTE la subvention de 100 €.

Vote 9 « Pour »

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

MASQUES :

La commune vient d'acheter un stock de masques jetables de taille enfant pour les enfants de primaire (un premier lot de 50 masques est en cours de distribution à chaque enfant de 6 à 11 ans).

Les collégiens sont dotés par le département.

Un stock varié de masques en tissu fait par Christine et Jacqueline sont à la disposition des habitants à la mairie aux heures d'ouverture du secrétariat.

DECORATIONS DE FIN D'ANNEE :

Cette année, l'accent est mis sur la place et la mairie. Des illuminations seront donc installées dans ces deux endroits. Il n'est pas prévu d'installer de sapins.

L'église sera également illuminée comme les années précédentes.

La municipalité incite les habitants à décorer l'extérieur de leurs habitations.

ABRIBUS

La vitre cassée sera remplacée dès que l'on aura reçu celle qui est commandée depuis septembre.

CCAS

Le repas a pu se dérouler dans les conditions sanitaires prévues à ce moment-là au Coq au vin dans la bonne ambiance.

Cette année, les colis sont confectionnés par la Champignonnière de Cussangy avec des produits locaux. La distribution aura lieu le samedi 5 décembre à partir de 10 heures par les membres de la commission.

11 NOVEMBRE

La commémoration s'est déroulée sans public.

ACTIVITES DIVERSES

Toutes les activités et actions prévues de la commune (point lecture, jeux mensuels, Halloween, cérémonie des vœux, etc...) et des associations ont été annulées et ce jusqu'aux nouvelles dispositions gouvernementales.

PROTOCOLE DE PARTICIPATION CITOYENNE

La commune a adhéré à ce dispositif en décembre 2019. Au vu du contexte particulier de cette année, la signature du protocole tripartite de participation citoyenne aura lieu le vendredi 11 décembre en comité restreint (Préfet, Maire, Commandant du groupement de gendarmerie et les trois référents).

POINTS D'EAU INCENDIE

Une visite de réception de ces points d'eau en présence de l'installateur, du SDIS et d'un représentant de la commune est obligatoire pour qu'ils soient pris en compte

officiellement : jeudi 26 novembre à 9 h 30. La maintenance des trois poteaux incendie devra être faite par un organisme agréé.

Il reste l'installation de la bâche route du Grand Virey.

CONSTAT d'INCIVILITES

Chemin de Côte Galand et sur le terrain de foot avec des marques significatives de dérapage à plusieurs reprises.

CONVENTION DE DENEIGEMENT

La convention signée avec Gérard BOUVEROT est reconduite avec son accord.

SICR - Syndicat intercommunal des classes de regroupement de CHESLEY-ETOURVY

Suite à la dissolution du RPI BERNON-COUSSEGREY-LIGNIERES-PRUSY, les enfants de la commune ont intégré le RPI CHESLEY-ETOURVY qui est géré par le SICR.

L'arrêté inter-préfectoral a validé l'extension de son périmètre aux communes de BERNON, COUSSEGREY et PRUSY et la modification statutaire du calcul de la contribution de chaque commune au prorata du nombre d'enfants.

COMMISSION « VOIRIE-BATIMENT, etc... »

Une réunion sur site aura lieu le lundi 7 décembre à 10 h.

ACCESSIBILITE DE LA MAIRIE

Trois maîtres d'oeuvre seront consultés pour la continuité du dossier afin d'être en conformité avec la réglementation.

Les participants aux différentes réunions des organismes : SDEA - SDDEA, Syndicat des transports, SMBVA, CCCVA en ont fait le point succinctement.

Un distributeur de gel hydro-alcoolique a été installé dans le couloir de la mairie et au dépôt de pain. Il est prévu d'en installer un dans la salle de réunions ainsi que dans la salle du point lecture.

Christophe TADIER rappelle régulièrement le problème de circulation « chemin de Tonnerre » : sens interdit non respecté, vitesse excessive, danger pour les piétons, etc... et demande que l'on étudie ultérieurement ce point sensible.

Le restaurant Le Coq au Vin remercie vivement le conseil municipal pour avoir voté une exonération de la CFE. L'association de l'EPAHD de CHAOURCE remercie également le conseil municipal pour l'attribution d'une subvention.

La séance est levée à 22 heures.